

DOSSIER D'INSCRIPTION

Civilité M. ☐ Me ☐ Melle ☐

NOM (ou nom de jeune fille) Prénom :

NOM de mariage

Date de naissance/...../..... Ville de Naissance : Dépt. Naissance :

Nationalité :

Taille (cm) :

Latéralité (Droitier/Gaucher/Ambidextre) :

Adresse : N° Rue

Code Postal Ville :

Téléphone domicile ***

Portable ***

Email ***

*** du tuteur légal pour les mineurs

☐ Création de licence au club

☐ Un renouvellement de licence

☐ Une mutation

Signature Adhérent :
Et du tuteur pour les mineurs

FORMALITES D'INSCRIPTION A LA SECTION HANDBALL

COTISATIONS

19 ans et plus, né(e) en 1998 et avant**	180 €	☐
-18/-17 ans né(e) en 1999,2000, 2001 **	165 €	☐
-15 ans né(e) en 2002, 2003	150 €	☐
-13 ans né(e) en 2004, 2005	150 €	☐
-11 ans né(e) en 2006, 2007	135 €	☐
- 9 ans né(e) en 2008, 2009	135 €	☐
- 7 ans né(e) en 2010 et après	135 €	☐
Loisirs	120 €	☐
Hand adapté	90 €	☐
Dirigeant	gratuit	☐

** short fourni par le club aux nouveaux adhérents

AUTORISATION PARENTALE

J'autorise

- Mon enfant à adhérer à la section handball de l'US Palaiseau, à participer aux activités proposées par le club.
- Mon enfant à être véhiculé(e) par les dirigeants du club et les parents (dont je fais partie) lors des déplacements.
- Les responsables de la section handball à faire prodiguer les premiers soins à mon enfant et, le cas échéant à le faire transporter au centre hospitalier le plus proche.

Signature ***

- J'autorise les dirigeants du club à me prendre en photo, et à publier ces photos sans contrepartie, sur le site internet du club, dans les publications du club et sur les panneaux d'affichage.
- J'approuve le règlement intérieur de la section handball de l'USP.
- Je m'engage à participer à deux déplacements minimum dans la saison en tant qu'accompagnateur.
- J'ai pris connaissance des garanties accordées aux licenciés de la fédération française de handball.

Signature ***

Remettre le dossier complet à l'entraîneur ou au dirigeant de l'équipe

Ou le transmettre par courrier en Juillet-Aout à

Mr CHRISTIAEN Jean-Luc

12 rue des 4 chênes

91120 PALAISEAU

Ce dossier doit comprendre **obligatoirement** : (tout dossier incomplet sera refusé)

- ☞ Le présent document rempli et signé (y compris l'autorisation parentale pour les enfants mineurs au verso)
- ☞ Un certificat médical d'aptitude à la pratique du handball **EN COMPETITION**
- ☞ 1 photo d'identité (**uniquement en cas de création de licence ou mutation**)
- ☞ Une photocopie d'un document officiel d'état civil (**uniquement en cas de création de licence ou mutation**)
- ☞ La cotisation annuelle : **chèque** à l'ordre de l'US Palaiseau handball (Possibilité de donner plusieurs chèques à l'inscription pour étalonner les versements) ou **Coupons Sport** ou **Cheques vacances ANCV** ou **Espèces**

Pensez à mettre votre dossier dans une enveloppe. Merci

Devenez dirigeants, participez aux différentes commissions, trouvez un sponsor !

N'hésitez pas appelez le 06 41 96 37 37



FFHANDBALL

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

☐ j'autorise

☐ je n'autorise pas



dans ce cas :

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)

tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du représentant légal :

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffhb@handball-france.eu
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 75 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00028 / N° APE : 9319 Z

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Voté à l'assemblée générale ordinaire de la section Handball de l'USP du 20/06/04

Article 1

Ce règlement n'est qu'un règlement interne à notre section, il ne remet en aucun cas en cause les statuts de l'Union Sportive de Palaiseau.

Assemblée Générale.

Article 2

L'assemblée générale a lieu sur convocation du bureau (ou s'il y a lieu, par au moins 1/5 des membres actifs).

Article 3

Est électeur tout membre actif de la section depuis plus de 6 mois et à jour de ses cotisations. Pour les moins de 16 ans, l'électeur est le tuteur légal.

Article 4

Toutes les décisions sont prises à la majorité des membres actifs présents. Pour la validité des délibérations, la présence de 1/5 des membres actifs de la section est nécessaire. Si le quorum n'est pas atteint, une 2^{ème} assemblée générale aura lieu où les délibérations seront valables quel que soit le nombre de membres actifs présents.

Article 5

A chaque assemblée générale, 1/3 du Bureau de la section sera sortant et rééligible.

Article 6

Le Bureau se limite à 9 membres actifs. Toute autre bonne volonté peut s'intégrer aux commissions existantes.

Article 7

Tout membre actif pourra solliciter sa participation à une réunion de bureau de la section par courrier adressé au Président pour lui faire part de réflexions, questions ou suggestions....

Cotisations.

Article 8

Aucune inscription ne sera effectuée sans versement de tout ou partie de la cotisation. Le Bureau reste ouvert à l'étude de paiement en plusieurs fois pour les personnes le nécessitant et venant en faire expressément la demande à un des membres du Bureau.

Article 9

Les frais de dossier de mutation des -18 ans et des seniors sont pris en charge par le club. Le joueur arrivant fournira un chèque de caution, correspondant à la moitié du coût de la mutation, qui lui sera remis l'année suivante lors de son inscription.

Article 10

Les licences de dirigeant sont payées par la section.

Article 11

Pour les arbitres, les frais kilométriques étant indemnisés, aucun remboursement supplémentaire n'est pris en charge par la section. La licence d'arbitre est payée par la section et pour l'officiant non joueur, les frais de cotisation à la FFHB sont également pris en charge. Pour tout arbitre, une tenue réglementaire comprenant un short et un maillot est offerte pour une durée minimum de trois ans.

Article 12

Les membres d'une même famille, vivant sous le même toit, bénéficieront d'une réduction à partir du deuxième adhérent dont le montant est fixé chaque année par le Bureau.

Formation.

Article 13

Toute personne bénéficiant d'une formation ou d'un recyclage payé par la section s'engage à en faire bénéficier celle-ci le temps d'amortissement du coût de la formation.

Amendes.

Article 14

Toute amende étant due à une négligence ou à des débordements d'entraîneur ou de joueur sera aux frais de celui-ci.

<http://www.palaiseau-handball.com>